

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 28 janvier 2021  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 28 janvier 2021  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauté, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture des sept questions transmises par le public via un formulaire Web.

***Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Dans la controverse concernant l'embauche de Mme Manai, vous avez justifié votre position en affirmant, et je cite, 'Il est hors de question que la Ville de Montréal se mette à discriminer sur la base d'opinions. Ce serait illégal de le faire.» Cette position est non seulement la bonne mais vous honore dans la mesure où la diversité d'opinion enrichi notre société.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<b>SUITE</b> - Cependant, 4 élus de Projet Montréal Outremont font présentement l'objet de poursuites instaurées par la Commission des droits de la personne au Tribunal des droits de la personne pour avoir fait de la discrimination politique. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous tolérez dans votre caucus des élus qui ont si outrageusement bafoué des principes qui vous semblent si cher et qui devons répondre en justice pour avoir injustement pénalisé un citoyen pour ses opinions ?
Mme Jill Staenberg	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Mme Plante, au nom de la démocratie, je dépose une pétition de plus de 4 600 noms, dont près de la moitié d'Outremontais et de Montréalais qui demandent à la Ville de ne pas agrandir le chalet historique du parc Outremont, tel qu'annoncé par la maire Tomlinson et sa conseillère Patreau. De plus, ces signataires refusent les modifications proposées par ces élus quant à l'ajout d'un café dans le parc, la location d'articles de sports, etc. Les signataires demandent l'entretien des structures existantes.  A titre de mairesse, nous vous demandons de vous assurer que la volonté des pétitionnaires soit reconnue et prise en compte avant que l'arrondissement Outremont touche à notre parc. Peut-on compter sur vous? J'ai envoyé copie de la pétition au greffe pour dépôt  <b>Dépôt d'une pétition</b>
Mme Fatima Nabi	M. François Limoges	bonjour, sur le site de : <a href="https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/">https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/</a> il nous demande de faire une demande à la ville pour le formulaire. 2- Communiquez avec la MRC, le bureau de la municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) de votre territoire. Un conseiller répondra à vos questions et vous accompagnera dans le dépôt de votre demande. 3- Remplissez les documents relatifs à votre demande Le conseiller responsable de votre dossier à votre MRC vous fournira les autres documents, dont le formulaire de demande, devant être remplis lors du dépôt de votre demande. Un délai d'analyse de la demande est à prévoir.
Mme France Poulin	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Mme Plante, Le 13 janvier dernier une synagogue de Westmount a été l'objet de vandalisme. Dans les heures qui ont suivies, vous avez, avec raison, dénoncé ce geste haineux qui n'a pas sa place dans notre société et remercié le SPVM pour son intervention. Ce week-end à Outremont, un journaliste a été menacé de mort, 4 policiers ont été victimes de voies de fait et le SPVM a été associé au nazisme. Pourtant, Mme Plante, vous n'êtes pas intervenue pour dénoncer ces gestes et propos haineux et vous n'avez pas défendu l'intégrité de notre service de police et encore moins les féliciter pour leurs interventions. Pourquoi le double standard?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Louise Legault	Mme Valérie Plante M. Mitchell Brownstein M. Beny Masella (M. Sylvain Ouellet)	À la suite de la récente décision de la Cour d'Appel qui empêche tout déversement du collecteur Toe Blake sur le terrain de golf Meadowbrook à Lachine, qu'allez-vous faire pour assurer la survie de l'une des dernières sections encore visibles de la rivière Saint-Pierre qui traverse le terrain de golf ?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	La classe politique du monde entier contribue depuis des décennies à la crise climatique par la création d'illusions, la pire étant que l'énergie verte du transport et des éoliennes nous permettra d'échapper au grand cataclysme. écologique. À la lumière de preuves scientifiques que les énergies vertes telles que ceux du transport et des éoliennes ont des impacts dangereux sur l'environnement, pouvez-vous réexaminer les mesures de l'AGGLO pour lutter contre le changement climatique et pouvez-vous prendre connaissance des vidéos ainsi que du document PDF ci-joint.
Mme Ginette Côté	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Mme Plante  Le journal 24heure nous apprenait le 22 décembre dernier que M. Tomlinson et les 3 conseillères Projet Montréal à Outremont se voyaient traîner en justice devant le Tribunal des droits de la personne par la Commission des droits de la personne pour une affaire de profilage politique. Au Québec, il est d'usage que les élus qui font face à la justice soient exclus du caucus de leurs partis le temps que justice soit rendue. Votre refus d'agir dans ce cas est d'autant plus troublant que les agissements reprochés vont à l'encontre de votre engagement électoral de faire de la politique autrement et du code d'éthique de l'élu qui interdit la discrimination sur la base des opinions politiques.  Mme Plante, pouvez vous nous expliquer pourquoi Projet Montréal n'a pas suspendu de son caucus ces 4 élus appelés à faire face à la justice?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la période de questions du public close à 17 h 17. Elle remercie les cinq personnes s'identifiant comme femmes et les deux personnes s'identifiant comme hommes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

**CG21 0004**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG21 0005**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 11 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 11 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG21 0006**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 13 h**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 11 décembre 2020, à 13 h, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**CG21 0007**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2020**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 décembre 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2020.

---

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG21 0008**

**Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), pour une période de 12 mois - Autoriser une dépense de 1 987 224,47 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 \$ à 7 556 709,82 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0019;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 987 224,47 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 569 485,35 \$ à 7 556 709,82 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207157007

---

**CG21 0009**

**Autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 \$ à 6 362 926,68 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 86 383,57 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences des serveurs Microsoft additionnelles visant à couvrir l'accès auprès du manufacturier aux correctifs de sécurité Windows 2008, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 276 543,11 \$ à 6 362 926,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1206871008

---

#### CG21 0010

**Accorder un contrat à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret) pour les services de comédiens et cascadeurs, pour des formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 20-18480 (2 soum)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à 9273-5935 Québec inc. (Communication Michel Verret), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de comédiens et cascadeurs dans le cadre de formations policières diverses au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 437 192,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18480;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208254002

---

#### CG21 0011

**Conclure une entente-cadre avec Camions Inter-Anjou inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque International, pour une durée de cinq ans, avec une option de prolongation de deux ans - (Montant estimé de l'entente : 571 195,80 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18366 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0021;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans par laquelle Camions Inter-Anjou inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque International, pour une somme maximale de 571 195,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18366;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1205382014

---

#### CG21 0012

**Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 155 946,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18296 (4 soum., 1 conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Mécanicaction inc., le contrat pour le service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR), pour une période de 36 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 946,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18296;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1209007001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG21 0013**

**Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour le projet « Chambres de vannes et de mesure, électricité et instrumentation, travaux 2020 » sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 1 728 122,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10354 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de travaux d'électricité et d'instrumentation de chambres de vannes et de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 440 102,12 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10354;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 010,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1203775005

---

**CG21 0014**

**Autoriser une dépense additionnelle de 850 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 \$ à 32 996 591,08 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 850 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430 et CG18 0423) majorant ainsi le montant total du contrat de 32 116 591,08 \$ à 32 996 591,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1190333001

---

**CG21 0015**

**Autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 110 345,43 \$ à 4 252 081,48 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un ajustement de 141 736,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 \$ à 4 252 081,48 \$, taxes et contingences incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208115001

---

**CG21 0016**

**Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson - Dépense totale de 993 460,33 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP20057-144560-C (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Construction Deric inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 827 883,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20057-144560-C;
- 2 - d'autoriser une dépense de 165 576,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1203438044

---

**CG21 0017**

**Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 828,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15530;
- 2- d'autoriser une dépense de 152 974,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1206810012

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG21 0018

**Autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 \$, taxes incluses, au budget des contingences et incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 \$ à 5 560 597,72 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 \$, taxes incluses, aux budgets des contingences et incidences, afin de pallier aux imprévus à venir et compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire, dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 5 053 726,13 \$ à 5 560 597,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 920,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 858,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1207574001

---

#### CG21 0019

**Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15529 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 874 163,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15519;
- 2- d'autoriser une dépense de 281 124,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1208115003

---

### CG21 0020

**Accorder un contrat à Morneau Shepell ltée pour les services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, avec option de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois - Montant total de 196 894,69 \$ - Appel d'offres public 20-18438 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Morneau Shepell ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels en actuariat-conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, au prix de sa soumission datée du 17 novembre 2020, soit pour une somme maximale de 196 894,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18438;
- 2- de mandater le Service des ressources humaines afin qu'il procède à la mise en application du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1200314003

---

### CG21 0021

**Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 \$, taxes, contingences et déboursés inclus - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de surveillance de travaux, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 073 741,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17800;
- 2- d'autoriser une dépense de 307 374,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences et de déboursés;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207231054

---

#### **CG21 0022**

**Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver l'Entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Lacordaire.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1201019001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG21 0023**

**Approuver le projet d'entente no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F) - Autoriser à cet effet une dépense totale de 11 111 638,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente de collaboration no 201072 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts du boulevard des Galeries-d'Anjou (structures nos 81-05523 A à F);

- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 10 083 307,50 \$, taxes incluses, conformément au projet d'entente;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 008 330,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 20 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1207000009

---

#### **CG21 0024**

**Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2021 au 28 août 2022, pour un montant maximal de 6 200 000 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2021 au 28 août 2022, pour une somme maximale de 6 200 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 29 août 2019;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Institutionnelles à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande du CAG.
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1207684009

---

#### **CG21 0025**

**Accorder un soutien financier non récurrent à huit organismes, représentant une somme maximale totale de 1 000 000 \$, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale totale de 1 000 000 \$ aux huit organismes ci-après désignés, pour les années 2021 et 2022, pour l'appui aux incubateurs et accélérateurs ainsi qu'aux centres d'entrepreneuriat universitaire dans le cadre du plan de relance économique - phase 2, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS</b>
Université Concordia (District 3)	150 000 \$
Groupe 3737	150 000 \$
Zù	75 000 \$
La Piscine (I.C. MTL)	75 000 \$
Polytechnique Montréal	150 000 \$
La corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	150 000 \$
Gameplay Space - Espace ludique	125 000 \$
Campus des technologies de la Santé	125 000 \$

- 2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1207952004

#### **CG21 0026**

**Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant une somme maximale de 175 844,40 \$ au Centre de la montagne, Les amis de la montagne (Mont Royal inc.) et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) destiné à la réalisation du prêt de skis de fond et de raquettes pour les jeunes résidents de l'île de Montréal de 17 ans et moins, dans le contexte de la COVID-19 / Approuver les projets d'addendas à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 175 844,40 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc. et le Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

<b>ORGANISMES</b>	<b>PÉRIODE</b>	<b>CONVENTION OU ADDENDAS</b>	<b>MONTANT</b>
Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont Royal) inc.	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	96 000 \$
Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE)	19 décembre 2020 au 7 mars 2021	Addenda	79 844,40 \$

- 2- d'approuver les deux projets d'addendas entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1201683001

**CG21 0027**

**Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc. un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, pour le montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0043;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à S.O.G.I.F. inc., un terrain d'une superficie de 1 204,3 mètres carrés, situé au sud de la rue Port-Royal et à l'ouest du boulevard de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, constitué du lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le montant de 160 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - de fermer et retirer du domaine public le lot 1 673 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185840017

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG21 0028**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Foyer pour femmes autochtones de Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 907,7 mètres carrés, pour la somme de 59 948 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Foyer pour femmes autochtones de Montréal / Native Women's Shelter Of Montréal, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, l'immeuble constitué du lot 6 383 516 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord-est de la rue des Seigneurs et au nord-ouest de la rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme de 59 948 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que le Foyer pour femmes autochtones de Montréal démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1206462003

---

#### **CG21 0029**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur quatre lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 969, 4 881 970, 4 881 982 et 4 881 983, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1204386001

---

#### **CG21 0030**

**Autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 \$ à 48 849 786,69 \$, taxes incluses et autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 454,46 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipement dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12-0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 795 332,23 \$ à 48 849 786,69 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser l'ajout de ces équipements à la liste des services de maintenance;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1205243003

---

#### **CG21 0031**

**Approuver un projet d'avenant à l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 \$, majorant ainsi de 806 250 \$ la valeur de l'Entente - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 645 000 \$ réparti entre 2021 et 2023 équivalent au montant de la subvention attendue**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0099;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 (CG19 0383) avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin d'en prolonger la durée au 31 mars 2023 et de porter le montant total à 1 556 250 \$, majorant ainsi de 806 250 \$ la valeur de l'Entente;
- 2 - d'autoriser au Service du développement économique un budget additionnel de revenus et de dépenses de 645 000 \$ réparti entre 2021 et 2023 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, équivalent à 100 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207956002

---

#### **CG21 0032**

**Approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe-Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur du site des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0100;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver une modification à l'Accord de développement intervenu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. (CG12 0402), relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout suivant les termes et conditions du projet de quatrième addenda joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1208677002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG21 0033**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 \$ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135) - Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie - Approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0104;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 676 160 \$ provenant de l'entente tripartite de 2020 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG20 0135);
- 2- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 1 647 534 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 3- d'approuver une subvention additionnelle d'un montant maximal de 3 813 966 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation du projet de logement social Coop Trapèze de l'organisme Coopérative d'habitation Le Trapèze;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1209053001

---

**CG21 0034**

**Abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler l'octroi de la subvention exceptionnelle de 3 420 000 \$ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG20 0319 afin d'annuler la subvention exceptionnelle de 3 420 000 \$ accordée pour la réalisation du projet de logement social Habitations communautaires LOGGIA, situé sur la parcelle Bloc 8 de l'îlot central du Technopole Angus, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- de désengager les budgets attribués conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1209053003

---

**CG21 0035**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 57 487,50 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0109;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 57 487,50 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur général adjoint, Mobilité et attractivité, à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1208895004

---

**CG21 0036**

**Accorder deux soutiens financiers, non récurrents, totalisant la somme de 1 300 000 \$ à la Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains et au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance en développement économique - phase 2 / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0106;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 300 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Centrale agricole : coopérative de solidarité de producteurs urbains	Centrale agricole - Pôle destiné aux entreprises d'agriculture urbaines - 2021, 2022 et 2023	750 000 \$
Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Développement d'une offre d'aide technique et d'accompagnement intégrée afin de soutenir le développement de l'agriculture urbaine commerciale à Montréal - 2021 et 2022	550 000 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1207956001

**CG21 0037**

**Accorder une contribution financière de 299 597 \$ au Cégep André-Laurendeau pour mettre en œuvre le projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0110;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 299 597 \$ au Cégep André-Laurendeau pour la mise en œuvre du projet « Se lancer dans la vente en ligne », consistant à former et à accompagner 96 détaillants dans la création d'un site de vente transactionnelle en ligne;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1208379003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG21 0038

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure cinq ententes-cadres avec JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 : 470 339,73 \$, taxes incluses, Procurnet America - lot 3 : 240 987,60 \$, taxes incluses, LOGISTIK UNICORP - lot 9 : 2 273 702,48 \$, taxes incluses, les trois ententes-cadres pour une durée de 12 mois, et ACKLANDS-GRAINGER INC. - lot 10 : 518 868,04 \$, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 \$, taxes incluses, pour une durée de six mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle - Montant estimé des ententes : 4 483 008,03 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18406 (23 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0087;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 6 ou 12 mois, selon l'option retenue, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des équipements de protection individuelle, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18406 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Lot	DESCRIPTIONS DES LOTS	FIRMES	MONTANTS (Taxes incluses)	DURÉE
Lot 1	Désinfectants pour les mains	JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.)	470 339,73 \$	12 mois
Lot 3	Masques chirurgicaux	PROCURNET AMERICA	240 987,60 \$	12 mois
Lot 9	Gants en nitrile	LOGISTIK UNICORP	2 273 702,48 \$	12 mois
Lot 10	Appareils de protection respiratoire	ACKLANDS-GRAINGER	518 868,04 \$	6 mois
Lot 11	Lingettes de nettoyage sans alcool pour respirateur	ACKLANDS-GRAINGER	394 370 \$	6 mois
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>3 657 280,25 \$</b>	

- 3- d'autoriser une dépense de 584 740,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

**CG21 0039****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente d'achat contractuelle avec Kemira Water Solutions Canada inc., d'une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater pour le traitement de l'eau potable - Montant total de l'entente : 5 870 499,33 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18372 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Kemira Water Solutions Canada Inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs pour le traitement de l'eau, pour une somme maximale de 5 336 817,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18372 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser une dépense de 533 681,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1207100006

---

**CG21 0040****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc., et Paquette et associés, huissiers de justice, pour une période de 36 mois avec option de prolongation d'une année - Montant estimé de 4 316 424,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18367 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de services professionnels d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour une dépense estimée de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une année, débutant le 1<sup>er</sup> février 2021 et se terminant au 30 janvier 2024, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18367;

- 3- d'autoriser une dépense estimée à 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour l'option de la prolongation d'une année, le cas échéant;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1207472001

---

#### **CG21 0041**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington - Dépense totale de 17 727 611,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10323 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 234 317,56 \$, taxes et contingences incluses pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada dans la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 500 644,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10323;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 772 567,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 454 398,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 234 317,36 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1207909001

---

#### **CG21 0042**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15526 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à ITR Acoustique MTL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 357 585,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15526;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 403 637,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1208115002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.39 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### CG21 0043

**Adopter les projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 au contrat de prêt de 70 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 50 millions de dollars et apportant des modifications au cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (PAUPME)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0115;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-4 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 10 millions de dollars;
- 2- d'approuver l'avenant 2020-5 au contrat de prêt de 70 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;
- 3- d'approuver l'avenant 2020-6 au contrat de prêt de 80 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 40 millions de dollars et apportant des modifications à l'égard du cadre d'intervention du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19;

- 4- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1208927005

---

#### **CG21 0044**

**Approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL conditionnellement à l'adoption du dossier 1208927005 lequel vise à faire adopter les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permettent l'augmentation de 49.2 millions de dollars de l'aide d'urgence pour la petite et moyenne entreprises - COVID-19 et la modification du programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0116;

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé les avenants 2020-04, 2020-05 et 2020-06 au contrat de prêt qui bonifie le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Ouest-de-l'Île;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand-Sud-Ouest;

- 2 - d'autoriser la Ville à octroyer des prêts additionnels totalisant 49 200 000 \$ aux organismes suivants en vue de leur permettre de poursuivre la gestion et le déploiement du Fonds d'urgence :

- PME MTL Centre-Est = 9 595 200 \$;
- PME MTL Centre-Ouest = 6 389 600 \$;
- PME MTL Centre-Ville = 16 103 200 \$;
- PME MTL Est de l'île = 5 885 200 \$;
- PME MTL Grand Sud-Ouest = 5 130 800 \$;
- PME MTL Ouest de l'île = 6 096 000 \$;

Le tout, conditionnellement à l'approbation des projets d'avenants 2020-4, 2020-5 et 2020-6 à intervenir entre le MEI et la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1208927006

---

**CG21 0045**

**Autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0113;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la ratification de la convention avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) permettant le transfert de 56 798 417 \$ destinés à la réalisation de 12 projets d'habitation pour personnes en situation d'itinérance ou vulnérables;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 56 798 417 \$;
- 3 - d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1210640001

---

**CG21 0046**

**Accorder une contribution financière maximale de 200 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ à Expo Entrepreneurs afin de réaliser son édition 2021 dont l'objectif est de regrouper les ressources d'aide aux entrepreneurs et d'en favoriser l'accès;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1207952003

---

**CG21 0047**

**Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les modifications au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1205978005

---

**CG21 0048**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021) (RCG 20-039) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1213843003

---

**CG21 0049**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021) (RCG 20-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213843002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG21 0050**

##### **Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0701;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0701;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1976;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 4 115 607 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1200603006

*Règlement RCG 21-001*

---

#### **CG21 0051**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0702;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 17 décembre 2020 par sa résolution CG20 0702;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 décembre 2020, par sa résolution CE20 1974;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 113 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1207632001

*Règlement RCG 21-002*

---

**CG21 0052**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 25 février 2021**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0002;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0002;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021, par sa résolution CE21 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1201024006

*Règlement RCG 20-014-8*

---

**CG21 0053**

**Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0003;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 janvier 2021 par sa résolution CG21 0003;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2021, par sa résolution CE21 0074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1218320001

*Règlement RCG 21-003*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 50.01 et 50.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG21 0054**

**Approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2024 / Approuver l'entente sur les compressions budgétaires / Approuver le projet d'entente relative à la COVID-19 signée le 26 mars 2020 et le projet d'addenda no 1 à cette dernière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 décembre 2020 par sa résolution CE20 2083;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers, section locale 125), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2024, de même que l'entente sur les compressions budgétaires, l'entente relative à la COVID-19, signée le 26 mars 2020 et l'addenda 1 à cette dernière, également intervenus avec elle.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1203741004

---

### **CG21 0055**

**Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans, et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020 - Autoriser le directeur SPVM à signer le projet d'addenda**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 janvier 2021 par sa résolution CE21 0065;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant l'entente de prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre de coordination provincial contre la menace (CCPM) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour une période de trois ans (CG20 0338), et ce, concernant le changement de la structure du CCPM et du représentant de la GRC, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer ledit addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1205326005

---

### **CG21 0056**

#### **Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer M. Mitchell Brownstein à titre de vice-président à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de Mme Maria Tutino.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---

### **CG21 0057**

#### **Nominations au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer Mme Marianne Giguère à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Caroline Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

51.02

---

## **CG21 0058**

### **Nomination de membre et renouvellement de mandat au Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 janvier 2021 par sa résolution CE21 0117;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur, pour une durée de trois ans;
- 2- de renouveler les mandats de Mmes Hannah Claus, Nadia Drouin et Sylvie François, pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1208021009

---

Avant de mettre fin à la séance, la présidente du conseil, Mme Manon Barbe, prend le temps de souligner qu'aujourd'hui, le 28 janvier 2021, est la « Journée Bell pour la cause » et qu'à cette occasion le drapeau emblématique de cet événement flotte au mât de courtoisie de l'édifice Lucien-Saulnier (hôtel de ville) pour la journée.

À 17 h 31, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
Présidente d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE